

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

P. MASSON, Directeur-Propriétaire

Bureaux et Ateliers : 68 rue St-Joseph, St-Roch

ANTOINE LANGLOIS, Agent

L'ASSOCIATION

Journal d'Economie Sociale

Propriétaire et Directeur de la Rédaction

PHILIPPE MASSON

Le seul journal français qui fasse une spécialité de renseigner le public sur toutes les compagnies et associations d'assurance : feu, vie, accidents corporels, secours mutuels, marine, bris de vitres, etc.

Toutes les questions d'économie sociale et politique entrent dans le programme de ce journal, et y sont traitées exclusivement au point de vue de la doctrine catholique.

"L'ASSOCIATION" ne voit de remède au malaise social et politique que dans l'application pratique de la doctrine catholique. — "L'Eglise est la propagatrice officielle de la vérité sociale." — Les associations catholiques de secours mutuel, telles que la SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS, les UNIONS ST-JOSEPH, la SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE de Saint Roch, l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. B. A.), les FORESTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence dans le journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DU MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

Chez, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est sainte, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour tous efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. Ouvriers de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement : — UNE PIÈCE PAR ANNÉE, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peuvent être gagnés facilement par toute personne active à laquelle ses loisirs permet-

considérables qui prennent une partie des revenus de la terre. La famille vit misérablement et s'impose de grands sacrifices pour payer ces intérêts et, à la fin de l'année, elle n'a travaillé que pour le créancier, sans toutefois avoir l'espoir de mettre une certaine somme de côté pour diminuer la dette originale. Et lorsqu'on travaille sans le moindre espoir de se libérer de ses hypothèques, on se démoralise ; les enfants, voyant qu'ils n'ont pas d'avenir à travailler avec le père, prennent le parti de se faire un avenir ailleurs. Mais que faire ? Ils n'ont pas les moyens de s'acheter une terre, alors ils s'en vont aux Etats-Unis.

"Puis, le père ou un frère, qui est resté sur la terre ainsi hypothéquée, quel est le sort qui l'attend ? Il travaillera encore quelques années et le créancier voudra avoir son argent : la terre sera vendue et ce propriétaire dépossédé prendra lui aussi, la route des Etats-Unis.

"... Un brave citoyen qui habite la campagne nous disait dernièrement que dans sa paroisse, il y avait six à sept familles de cultivateurs qui allaient être obligés de partir pour les Etats-Unis, parce que leurs terres sont hypothéquées. L'intérêt de l'argent en mange tous les revenus. Cette situation est vraiment triste et malheureusement bien réelle.

"Laisserons-nous partir comme cela, pour les Etats-Unis, un grand nombre de familles, sans chercher à leur porter secours ? Si elle sont obligées d'émigrer, leur talent, leur travail, leur industrie sont perdus pour le pays. Ce sera une

tandis que s'il pouvait emprunter la même somme à trois pour cent, il ne paierait que \$90 par année. Cette somme, assez modique, n'absorberait pas tous les revenus de sa terre, permettrait de faire, chaque année, des économies qui diminueraient d'autant sa dette. Cela améliorerait sa position et le mettrait en état de faire face à ses affaires et de conserver sa propriété qu'il parviendrait ainsi à dégrever.

"Il n'y a pas de doute qu'un prêt fait à ce taux rendrait d'immenses services à une foule de cultivateurs et à la cause de l'agriculture. Un grand nombre doivent aux marchands de leur paroisse, qui prennent des hypothèques sur les terres, lorsque la somme due est trop élevée. En leur procurant de l'argent à trois pour cent, ces cultivateurs paieraient pas mieux de rentrer dans leurs capitaux. Cette opération financière favoriserait donc en même temps les marchands de la campagne, qui pourraient ainsi faire leurs achats pour de l'argent comptant et pour le grand avantage de leur commerce. Les marchands de gros eux-mêmes en bénéficieraient, parce qu'ils seraient mieux payés et sujets à moins de pertes.

"... Si cette question était prise en considération par ceux qui sont autorisés à le faire, il faudrait qu'elle fût dégagée de toute considération politique, parce que la passion politique fait bien souvent perdre de vue les véritables intérêts du pays."

New-Liverpool.....	200
Huntingdon.....	250
Sherbrooke.....	250
Sillery.....	150
	\$ 6,650

La somme de \$1,000 a été aussi accordée au comté de Québec pour lui permettre de compléter l'aménagement de ses écoles et d'agrandir les classes pratiques que l'on a établies l'automne dernier.

Comment serait-il possible avec des sommes si peu élevées d'arriver à des résultats sérieux et de donner à nos ouvriers une éducation utile et à la hauteur des besoins sans cesse croissants.

Prenons de nouveau pour exemple l'école des Arts et Métiers de Montréal. Son budget est de \$3,244 ; sur ces \$3,244, il faut pour les frais généraux qui comprennent loyer, taxes, gaz, impressions, annonces, gardiens, etc., la somme de \$1,320. C'est avec ce qui reste—la somme insignifiante de \$2,924—qu'on doit subvenir aux dépenses des onze cours donnés à l'école, c'est-à-dire payer les professeurs et acheter les outils, les plâtres, les peintures, etc., nécessaires à l'enseignement.

De plus, la maison où se donnent les cours est si peu vaste qu'il y a place seulement pour environ 400 élèves. Et comme, vu l'exiguïté des allocations, il est impossible de s'installer dans des locaux plus spacieux, on est obligé de refuser tous les ans un grand nombre d'élèves.

De cet exposé, il ressort que nos écoles des Arts et Métiers ne peuvent donner à nos ouvriers l'éducation qu'ils en attendent : leurs moyens étant insuffisants, et de plus que seulement un petit nombre d'ouvriers bénéficient de cette éducation.

Et cela parce que les sommes allouées par le gouvernement sont beaucoup trop faibles.

LES ÉCOLES DES ARTS ET MÉTIERS.